

Depuis la loi du 26 janvier 2016 et l'arrêté du 20 avril 2017, le certificat médical n'est plus systématiquement exigé pour le renouvellement d'une licence sportive : il est remplacé, les années où il n'est pas requis, par le questionnaire de santé « QS-Sport », que chaque licencié(e) (ou son représentant légal pour un mineur) renseigne chaque saison.

Si vous avez répondu NON à toutes les rubriques : aucun certificat médical n'est à fournir, il suffit de signer l'attestation ci-dessous.

Si vous avez répondu OUI à au moins une rubrique, ou « je ne sais pas » (qui compte comme un OUI) : cette attestation ne peut pas être utilisée. Un certificat médical de non contre-indication de moins d'un an doit être fourni au club.

A. POUR LES LICENCIÉ(E)S MAJEUR(E)S

Nom et prénom :	Date de naissance :
-----------------	---------------------

Je soussigné(e), atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « QS-Sport » de la FCD et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Signature :	Fait le : ____ / ____ / ____
-------------	------------------------------

B. POUR LES LICENCIÉ(E)S MINEUR(E)S

Nom et prénom du représentant légal :	Qualité : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : _____
Nom de l'enfant :	Prénom de l'enfant :

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'enfant nommé ci-dessus, atteste avoir renseigné avec lui/elle le questionnaire de santé « QS-Sport » de la FCD et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Signature :	Fait le : ____ / ____ / ____
-------------	------------------------------

Cette attestation est à remettre au club ; elle tient lieu de justificatif pour le renouvellement de la licence, en lieu et place du certificat médical, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et par la FCD.

Vos données personnelles sont traitées conformément à la notice d'information RGPD du CSAD-C, disponible au secrétariat général.